

BUDGET PRINCIPAL

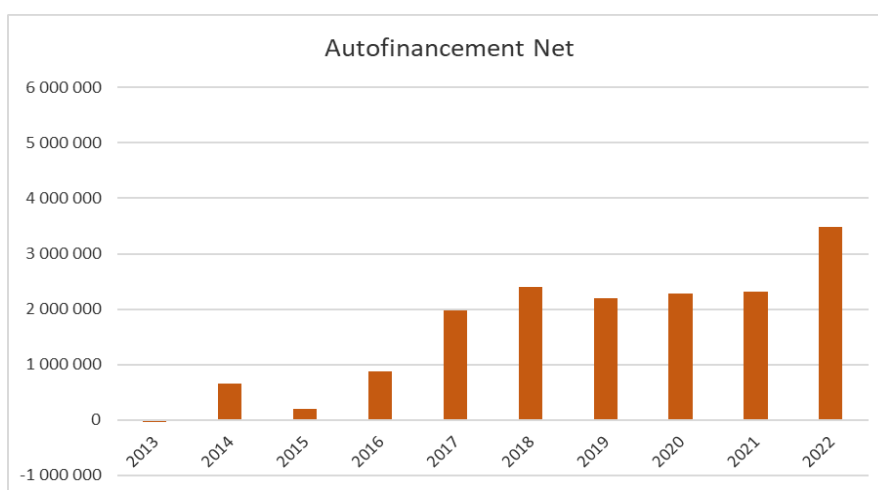
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Une section de fonctionnement maîtrisée malgré le retour de l'inflation

Après la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'économie mondiale en 2020 et 2021, le retour de la guerre sur le continent européen aura particulièrement marqué l'année 2022, en amplifiant sensiblement les sources d'inquiétudes, notamment à travers les pénuries de matériaux et d'approvisionnement énergétique qui ont entraîné le retour de l'inflation à des niveaux qui avaient disparu des économies développées depuis de nombreuses années.

Les chiffres définitifs de l'Insee montrent ainsi un retour prononcé de l'inflation en 2022, à + 5,9% au mois de décembre. Concernant plus spécifiquement l'indice des prix des dépenses communales, calculé par l'Association des Maires de France (AMF) en collaboration avec La Banque Postale, le dernier rapport de novembre 2022 estime l'inflation prévisionnelle sur un an à 7,2% (prévision septembre 2022).

C'est dans ce contexte que la communauté de communes aura exécuté le budget 2022, avec le souci constant de maîtriser autant que possible les hausses de prix qui auront impacté son propre budget. L'effort réalisé aura permis de conforter un niveau d'autofinancement conséquent, à près de 3,5 millions d'euros.



Le niveau d'autofinancement 2022 est rassurant ; il permet de confirmer le plan de financement de la programmation d'investissement jusqu'en 2026.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

L'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement en 2022 :

Les Recettes Réelles de Fonctionnement augmentent de 9,1% entre 2021 et 2022, à 31,8 millions d'euros, sur la base des évolutions suivantes :

- La progression du produit des impôts locaux assise sur l'évolution des bases et sans augmentation des taux de fiscalité ; c'est la progression du produit de TVA au niveau national qui explique la majeure partie de l'augmentation du produit des impôts locaux en 2022,
- L'augmentation des recettes de tarification publique liée à la hausse importante de la fréquentation des accueils de loisirs,
- L'évolution sensible des niveaux de tarifs de revente des matériaux recyclés de la communauté de communes auprès des filières concernées,
- La progression du nombre et du volume horaire des agents mutualisés dans le cadre des accueils de loisirs et des accueils périscolaires, en collaboration avec les communes (cette progression des recettes de mutualisation s'accompagne d'une évolution identique des charges de personnel afférentes),
- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- La stabilité du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),
- La très légère augmentation des attributions de compensation négatives, dans le cadre de la régularisation de la prise de compétence des mercredis sans école pour quatre nouvelles communes en septembre 2021.

L'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2022 :

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement augmentent de 5,5% entre 2021 et 2022, à 28 millions d'euros, sur la base des évolutions suivantes :

- Le retour d'un niveau d'inflation très élevé en France, qui aura particulièrement impacté certaines catégories de fournitures et de prestations de service : électricité, carburant, papier, restauration collective, transport public, contrats de collecte des ordures ménagères,
- L'augmentation de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 de la valeur du point de rémunération des agents publics,
- La création de certains postes dans le cadre du développement des compétences de la communauté de communes : guide composteur, service enfance, aménagement du territoire / administration des droits du sol,
- La progression du volume horaire et du nombre d'agents mutualisés au sein des accueils de loisirs et des accueils périscolaires, qui se sera accompagné d'une augmentation sensible (mais financée par le remboursement des communes) du nombre d'agents sous contrat,
- L'ouverture de la nouvelle déchetterie de Villetelle en juillet 2022,
- L'augmentation de la participation de fonctionnement versé à l'EPTB Vidourle,
- La très légère diminution des attributions de compensation, dans le cadre de la régularisation de la prise de compétence des mercredis sans école pour quatre nouvelles communes en septembre 2021.

Le niveau d'autofinancement progresse en 2022, à 3,5 M€, à la faveur d'une évolution des recettes plus importante que la hausse des dépenses de fonctionnement. L'augmentation contenue des dépenses (+5,5%) est à comparer au niveau d'inflation 2022 qui atteint près de 6% au niveau national, et 7% calculé pour le secteur communal.

A 67 €/habitant, l'autofinancement reste toujours supérieur à la moyenne de la catégorie (35 €/hab).

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

II. Le niveau d'investissement atteint près de 3 millions d'euros en 2022

Le volume des dépenses d'équipement atteint 2,8 millions d'euros en 2022, hors restes à réaliser.

Plus précisément, l'investissement de la CCPL aura essentiellement porté sur les domaines d'intervention suivants :

- **L'environnement et la gestion des déchets** à travers :
 - L'achèvement des travaux de réalisation de la nouvelle déchetterie de Villetelle, qui a ouvert en juillet 2022, ainsi que les travaux du giratoire nécessaires à son aménagement,
 - Les fonds de concours versés aux communes dans le cadre du soutien apporté à la réalisation de nouvelles pistes cyclables,
 - Le versement des dernières situations de travaux relatives à la réalisation de la voie verte Lunel – Marsillargues,
 - Le remplacement des bacs de collecte des déchets pour les habitants, ainsi que l'installation d'un nouveau pavillon de compostage dans le cadre de la mise en œuvre des moyens nécessaires au développement des solutions de traitement sur site des bio-déchets,
 - Le financement des opérations d'investissement des établissements publics de bassin dans le cadre de la compétence Gemapi (EPTB Vidourle et Symbo),

- **Le développement économique** à travers :
 - La poursuite des études préalables à l'aménagement de la nouvelle zone d'activités économiques des Portes du Dardaillon,
 - La requalification de voiries dans les zones d'activité économique (avenue Louis Lumière, Espace Lunel Littoral),
 - Les subventions versées aux entreprises du territoire, en complément du dispositif européen Leader.

- **Les services à la population** à travers :
 - La création d'un nouveau dispositif de visite en immersion sur le site d'Ambrussum, depuis sa conception jusqu'au matériel mis à disposition du public pour faciliter son déploiement,
 - L'acquisition d'un nouveau bus des enfants au service des établissements scolaires des communes,
 - L'équipement informatique de la médiathèque,
 - Les premières études relatives au projet d'extension / rénovation du Relais Petite Enfance,
 - Les fonds de concours versés aux communes dans le cadre du soutien apporté à la rénovation des locaux utilisés par les ALSH intercommunaux,
 - Le versement des acomptes de fin de chantier du Pôle d'Echange Multimodal,
 - Les subventions versées aux propriétaires de logements afin de leur apporter un soutien financier, en complément du Département, dans le cadre de leur rénovation énergétique.

En 2022, la CCPL a emprunté 1,5 millions d'euros, à un taux fixe de 2,93%, sur 20 ans, dans le cadre de sa section d'investissement.

Le niveau d'encours au 31 décembre 2022, à 3,7 millions d'euros, soit 72 € / habitant, reste très en-deçà de la moyenne de la catégorie à 204 € / habitant. L'écart à la moyenne est représentatif des marges de manœuvre permettant d'envisager de nouveaux recours à l'emprunt, sans remettre en question la santé financière de la communauté de communes.

